

L'économie circulaire reste un vœu pieux. «*Les Français produisent plus de déchets par habitant que la moyenne européenne. Le taux de valorisation a progressé (39% en 2014), mais reste très inférieur à celui de l'Allemagne (65%) ou de la Belgique (50%)*». En cause: la possibilité laissée aux producteurs d'enfouir leurs résidus, le manque de sensibilisation des Français, une fiscalité non-incitative au recyclage ou à la moindre production.

Si la France a légèrement réduit son utilisation de fertilisants azotés et phosphorés depuis 15 ans, tel n'est pas le cas des pesticides, dont l'usage a augmenté, «**faisant de la France l'un des plus gros consommateurs de produits phytosanitaires du monde**», regrette l'OCDE. Alors que le plan Ecophyto prévoyait de réduire de moitié l'usage des «phytos» entre 2008 et 2018, les agriculteurs ont accru de plus de 25% leur consommation de pesticides entre 2008 et 2015.

De quoi polluer cours d'eau et nappes phréatiques et empêcher la France d'atteindre (comme d'autres pays membres) l'objectif de bon état des eaux fixé, pour 2015, par la directive-cadre sur l'eau.

La fiscalité de l'eau reste, elle aussi, imparfaite. Si le système des redevances «*est efficace en terme de recouvrement des coûts de la fourniture de services*», il n'incite en rien à l'économie. Ni à éviter que la communauté supporte les externalités «*liées aux activités agricoles et économiques.*»

La gouvernance environnementale tricolore n'est pas non plus du goût de l'OCDE. Officiellement, stratégies et politiques sont pilotées par le ministère de l'Environnement et mises en œuvre par les collectivités territoriales. «*Cependant, la complexité du mille-feuille territorial freine la réalisation des objectifs environnementaux et nourrit les revendications de simplification. En effet, le système souffre de doublons de compétences entre l'État et les collectivités locales, d'une articulation peu lisible entre l'État et ses services déconcentrés, mais également entre ces derniers et les services régionaux des agences nationales.*» Pas étonnant, dans de telles conditions, que «*depuis 2007, le nombre d'infractions à la législation environnementale européenne en France excède systématiquement la moyenne de l'UE.*»

Pire: «*les procédures pénales continuent de dominer les mesures d'exécution, même si les sanctions pénales sont rarement appliquées.*»

Source :

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/l-ocde-etrille-la-politique-environnementale-francaise,72699?xtor=RSS-31>

[Tweet](#)